

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22	L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le trente et un mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPEZ, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH et Valérie CHANUT Absents : Dominique REGNIER, Christophe CUOQ, Françoise ROUBIN, Christophe PINEL, Pouvoirs : Dominique REGNIER (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Christophe CUOQ (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Sébastien BLANC). Secrétaire de séance : Sébastien BLANC

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/03/2023
N°2023-026**

OBJET : Adoption du compte de gestion 2022 - Budget communal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
VU la délibération n°2022-023 en date 7/04/2022 adoptant le BP 2022
VU la délibération n°2022-045 en date du 30/06/2022 adoptant la DM 1
VU la délibération n°2022-050 en date du 08/09/2022 adoptant la DM 2
VU la délibération n°2022-062 en date du 01/12/2022 adoptant la DM 3
VU la délibération n°2022-065 en date du 16/12/2022 adoptant la DM 4

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'exécution des recettes et des dépenses communales relative à l'exercice 2022 a été réalisée par Madame 'le Trésorier municipal', Madame GRANGE en poste à Oullins, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2022,

Madame le Maire propose l'adoption du compte de gestion communal de l'exercice 2022.

**Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE D'ADOPTER** le compte de gestion de l'exercice 2022 de la Commune.

Publiée le 06.04.2023

Pour extrait certifié conforme,

Sébastien BLANC
Secrétaire



Catherine STARON
Maire,

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20230405-2023-026-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023